



HAÏTI - ELECTIONS

Cap sur le 2ème tour



Sommaire

3 | CAP SUR LE 2ème TOUR

4 | DES MESURES POUR AMELIORER LE SECOND TOUR

6 | FOCUS SUR LE CENTRE D'APPELS DU CEP

7 | L'APPUI AU PROCESSUS ÉLECTORAL EST AU NOMBRE DES PRIORITÉS DE LA MINUSTAH

9 | FAQ

11 | ELECTIONS: LES HAÏTIENS S'EXPRIMENT

12 | LE SAVIEZ-VOUS?

13 | PROCESSUS ÉLECTORAL : MANDAT ET RÔLE DE LA MINUSTAH

14 | DES FORUMS ÉLECTORAUX POUR AMÉLIORER LE CLIMAT AU SECOND TOUR DU SCRUTIN

16 | DE L'IMPORTANCE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

17 | INFOS SERVICE

18 | AUX COTÉS DU CEP... QUI FAIT QUOI?

19 | CALENDRIER ÉLECTORAL (SUITE)

20 | LES PRÉPARATIFS DU 2nd TOUR EN IMAGES

UNE PRODUCTION DE L'UNITE PUBLICATIONS DE LA MINUSTAH



► CAP sur LE 2^{ème} TOUR

Lancement de la campagne électorale, rencontre entre le Conseil Electoral Provisoire et les groupements politiques, ouverture du centre d'appels, tirage au sort pour le recrutement des membres des Bureaux de Vote... autant d'événements ayant marqué l'actualité électorale de ces dernières semaines.

Des événements qui constituent des indicateurs de la poursuite du calendrier électoral du 2e tour. Le cap est résolument mis vers le 2e tour des élections, où sont en lice deux candidats à la présidentielle, 14 aux sénatoriales et 148 à la députation. A l'issue du scrutin, le pays sera doté d'institutions légales, en conformité avec la Constitution.

Il n'en demeure pas moins, comme le fait remarquer le Directeur Général du Conseil Electoral Provisoire (CEP), Pierre-Louis Opont, lors d'une interview, que l'organisation du 2e tour est en soi un défi. Un défi d'autant plus grand qu'Haïti et son peuple ont plus que jamais soif de la stabilité sociopolitique, indispensable à la reconstruction et l'avenir du pays.

L'heure est donc aux efforts concertés pour que le processus soit conduit dans la transparence et pour des élections satisfaisantes pour tous. Et ceci passe, entre autres, par la prise en compte des leçons apprises du premier tour, mais aussi des recommandations dûment formulées par des institutions nationales et internationales.

Dans cette édition, «Les Dossiers du Mois» met à la disposition des électeurs des informations utiles sur le scrutin, se propose de partager avec vous des témoignages d'acteurs clés du processus et des informations relatives au rôle des différentes instances impliquées. La parole est également donnée à des citoyens, qui ont tous accepté de lever le voile sur leurs attentes et leurs motivations.

Bonne lecture à tous.

Eliane Nabaa
Chef du Bureau de la Communication
et de l'Information Publique
de la MINUSTAH



Un membre du Bureau de Vote dépose son bulletin dans une urne



Un électeur exerçant son droit de vote



L'encre indélébile après le vote

► DES MESURES POUR AMELIORER LE SECOND TOUR

Le calendrier électoral suit son cours et la campagne électorale bat son plein. Lentement mais sûrement, Haïti s'achemine vers le 2e tour des élections d'où sortiront ses prochains dirigeants. Au niveau du Conseil Electoral Provisoire, les préparatifs vont bon train, avec la mise en oeuvre des recommandations formulées par des institutions nationales et internationales à l'issue du premier tour. Objectif : faire du 2e tour une réussite.



Pierre-Louis Opont, Directeur Général du CEP



Il convient tout d'abord de souligner que l'organisation du 2e tour constitue, en soi, un défi par rapport aux constats que nous avons faits au premier tour», souligne le directeur général du CEP, Pierre-Louis Opont, dans une interview accordée au Bureau de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSTAH.

Au nombre des corrections à apporter en vue d'optimiser les conditions du déroulement du deuxième tour, M. Opont cite en exemple l'amélioration de l'identification des centres de vote. «Effectivement, plusieurs personnes se sont plaintes de n'avoir pas trouvé leur centre de vote. Cette fois-ci, elles pourront les identifier avec exactitude. A titre d'exemple, on ne dira pas que tel centre de vote se trouve à Pétion-ville, mais de préférence qu'il se situe dans telle rue de Pétion-ville», précise M. Opont.

Un autre rectificatif consiste à «rendre les informations sur les lieux de vote plus disponibles pendant beaucoup plus de temps, c'est-à-dire du 20 février au 20 mars. Les électeurs ont désormais la possibilité d'appeler le centre d'appel afin de se renseigner sur le bureau dans lequel ils voteront, et ce, à l'aide du numéro de leur Carte d'Identification Nationale. Le nombre des lignes téléphoniques et l'effectif des opérateurs ont été doublés et la durée de de fonctionnement du centre d'appels est beaucoup plus longue», souligne Pierre-Louis Opont.



«Il convient tout d'abord de souligner que l'organisation du 2e tour constitue, en soi, un défi par rapport à l'ensemble des constats que nous avons faits au premier tour»

Le CEP procèdera, en outre, à l'augmentation du personnel électoral.

En effet, le DG de l'institution électorale fait valoir que «pour plusieurs raisons que je n'ai pas besoin de rappeler» des électeurs n'arrivaient pas à trouver leur nom sur la liste électorale. Aussi, le CEP compte-t-il «embaucher pour chaque centre de vote un orientateur dont le rôle sera essentiellement d'aider les gens à trouver leurs noms sur la liste électorale afin qu'ils puissent exercer leur droit de vote».

Au nombre des promesses du CEP, la publication des 142 listes électorales, ce conformément à la Loi électorale, qui stipule que les listes électorales doivent être publiées 30 jours avant les élections dans l'ensemble des bureaux électoraux communaux, les BEC. «Nous allons aussi installer une liste électorale dans chacune des sections communales, et dans les bureaux des ASECS sur l'ensemble du territoire», dit M. Opont.

Autre innovation, la présence dans les camps des déplacés, d'agents électoraux. Leur mission consistera à vérifier, pour chaque électeur, le centre de vote ainsi que son adresse exacte.

Se prononçant sur les membres du personnel du CEP qui avaient eu des comportements irréguliers, qu'il s'agisse de membres de BEC, de BED, des agents de la sécurité électorale ou des membres de bureaux de vote, le DG du CEP affirme : «on va les remplacer». Parmi les efforts entrepris

pour améliorer le second tour des élections, le Conseil Electoral Provisoire compte également procéder au «changement des personnels des zones où les bulletins n'étaient pas arrivés à temps, ou dont le procès verbal n'est pas arrivé à Port-au-Prince ou encore dont le procès verbal est mal rempli ou altéré».

Et Pierre-Louis Opont de souligner que le CEP mettra le plus de garde-fous possibles contre les irrégularités. «Toutefois, nous ne pourrons pas dire que nous n'en aurons pas, puisque les cas d'irrégularités sont indépendants du processus», fait-il valoir.

L'occasion également pour le DG du CEP d'en appeler à la collaboration de tout le monde. «De notre côté, nous ferons le maximum pour améliorer le deuxième tour, nous ferons le maximum pour être à jour, dans l'objectif de respecter les prescrits de la Loi électorale», dit-il, invitant les uns et les autres à un «comportement citoyen et à la participation citoyenne», de même qu'au respect et à l'acceptation des règles du jeu par les partis politiques.



► FOCUS SUR LE CENTRE D'APPELS DU CEP



Des opérateurs à l'oeuvre / Photo: CEP

Faciliter, pour les électeurs, la localisation de leur centre de vote, telle est la vocation du centre d'appels mis en place par le Conseil Electoral Provisoire (CEP) avec la contribution de partenaires, notamment l'USAID.

Ce centre est opérationnel depuis le 21 février 2011 et fonctionne grâce à un lot de 60 ordinateurs, 60 téléphones et d'un serveur. Sur place, se relaient 2 groupes de 40 opérateurs, disponibles 24/24. Les électeurs ont à leur disposition quatre numéros de quatre chiffres : 2828 / 2829 / 2830 / 2831.

Le fonctionnement dudit centre est une réplique, sur le serveur, de l'application de «Ki kote m ap vote?» mis à la disposition des électeurs, sur le site internet du CEP, pour faciliter la recherche de leur centre de vote.

Les ordinateurs du centre ont été acquis par le CEP. Les indemnités des opérateurs et le coût d'approvisionnement des téléphones sont pris en charge par l'USAID.

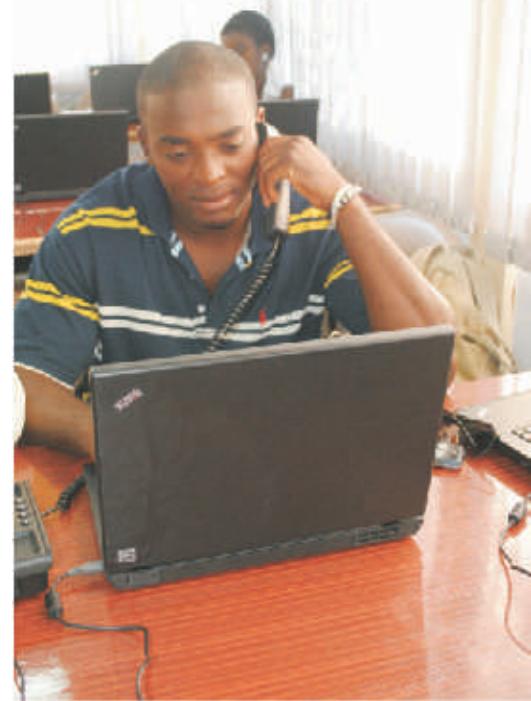
Le centre d'appels a subi une évolution dans le temps. En effet, lors des élections de 2005, il avait été décidé, au niveau du CEP, la mise en place d'une cellule d'information avec

pour rôle de renseigner les électeurs sur l'endroit où ils sont censés voter. Ainsi, la cellule avait-elle démarré avec une dizaine de personnes.

Puis survint le séisme du 12 janvier avec, entre autres conséquences, de nombreux mouvements au sein de la population. La sollicitation du centre d'appels a donc augmenté lors du premier tour des élections, en novembre 2010.

Par ailleurs, la loi électorale a modifié les dispositions du décret de 2005 qui prévoyait un centre de vote par section communale. Ladite loi exige désormais, du CEP, la mise en place d'au moins deux centres de vote par section communale. Ce qui a fait doubler le nombre des centres de vote, les faisant passer de 780 à quelque 1500, lors des élections du 28 novembre 2010.

La capacité du centre d'appels a donc été mise à rude épreuve, et c'est ainsi que, suite aux recommandations des certaines institutions nationales et internationales, sa capacité de réponse a été doublée pour le 2e tour des élections.



L'APPUI AU PROCESSUS ÉLECTORAL EST AU NOMBRE DES PRIORITÉS DE LA MINUSTAH, RAPPELLE BILE BOUAH MATHIEU

Le compte à rebours pour le 2e tour des élections présidentielle et législatives a commencé. Autour du CEP, de nombreux partenaires contribuent au bon déroulement du scrutin. Parmi eux, la MINUSTAH qui, conformément à son mandat, apporte un appui technique, logistique et sécuritaire au CEP. Dans une interview accordée au Bureau de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSTAH, le chef de la Section d'Assistance Electorale, Bile Bouah Mathieu, fait part des défis inhérents au processus en cours de même que les actions concertées pour son bon déroulement.



Bile Bouah Mathieu, chef de la section d'Assistance Electorale

Question : Que pouvez-vous nous dire sur les défis auxquels doit faire face la MINUSTAH concernant le 2nd tour des élections ?

Réponse: Conformément au mandat de la MINUSTAH qui, il convient de le rappeler, est en Haïti à la demande des autorités, les défis se situent sur les plans technique,



Appui logistique: réception du matériel électoral

logistique et sécuritaire. Ces défis sont d'autant plus grands que dans le contexte des élections -ce qui n'est pas spécifique à Haïti-, il y a beaucoup de plaintes et récriminations sur les conditions d'organisation du scrutin.

Une chose est sûre et certaine, il n'y a pas de conditions parfaites pour l'organisation des élections.

Au nombre des défis à relever, la MINUSTAH met un point d'honneur à appuyer le CEP à mettre en œuvre les recommandations qui ont été formulées à l'issue du premier tour et à poursuivre son appui technique, logistique et sécuritaire. Il s'agit de faire en sorte que, dans une approche holistique, le processus électoral puisse aboutir à réconcilier le peuple haïtien avec lui-même et permettre à plus long terme d'envisager des perspectives de renforcement de l'Etat de droit et la reconstruction.

Question : si l'on considère les irrégularités qui ont entaché le 1er tour - exemple de listes électorales affichées tardivement et des électeurs qui n'ont pas trouvé leur nom

sur les listes-, la MINUSTAH révisera-t-elle sa stratégie/son appui technique pour faciliter un meilleur déroulement du 2e tour ?

Réponse: La MINUSTAH peut affirmer qu'elle a tout mis en œuvre, conformément à son mandat, pour une bonne organisation du premier tour. D'un point de vue logistique, il n'y a eu aucun bureau dans lequel le matériel de vote a manqué ; d'un point de vue sécuritaire, l'évaluation a été faite en liaison avec la PNH. Concernant les listes électorales, il a été rapporté que beaucoup de citoyens se sont plaints de n'avoir pas vu leur nom ou d'avoir été affectés à d'autres bureaux de vote. Aujourd'hui, l'heure n'est plus à des discussions relatives à certaines informations qui, parfois, se sont avérées inexactes. En la matière, la responsabilité incombe en priorité aux citoyens de vérifier leur inscription sur les listes. Vous vous souviendrez que le CEP a mis en place, suite aux événements du 12 janvier, des Centres

d'Opération et de Vérification [COV], dont l'objectif était de permettre aux électeurs de vérifier si le bureau de vote dans lequel ils avaient voté en 2009 est bien celui dans lequel ils souhaitaient voter en 2010. Malheureusement, beaucoup d'électeurs, sur la présomption du fait acquis ou pour d'autres raisons, se sont dit que cela ne valait pas la peine.

Question: Plusieurs personnes estiment qu'il n'y a pas eu suffisamment de campagnes d'information sur l'existence du centre d'appels qui devait permettre aux électeurs de savoir si le bureau de vote dans lequel ils doivent voter avait changé ou pas. Que répondez-vous ?

Réponse : Le CEP a décidé d'augmenter le nombre des lignes téléphoniques du centre d'appels, ainsi que le personnel affecté à cette opération tout comme la durée de fonctionnement dudit centre. En outre, dans le cas de la campagne de sensibilisation, des agents civiques seront recrutés et procéderont à des campagnes de porte à porte. Enfin, les listes électorales seront remises aux candidats et aux partis politiques aux fins d'information de leurs partisans ou sympathisants. Le CEP a décidé de recruter 1886 orienteurs. Ce sont des personnes qui seront affectées dans les centres de vote afin d'aider les électeurs à retrouver leur nom sur les listes. Vous savez que parfois les membres des bureaux de vote ne savent pas ou ne prennent pas le temps de bien regarder.

Question: Nous savons que la MINUSTAH, au même titre que les autres acteurs impliqués dans le processus, a des défis à relever, mais a-t-elle défini des priorités pour ce 2nd tour, outre son cadre d'intervention traditionnel, notamment l'appui technique, sécuritaire et logistique?

Réponse: La MINUSTAH a effectivement défini des priorités. La première de ces priorités est l'appui au processus électoral. Ce qui s'est traduit par la mise en place d'un comité interne présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Kevin Kennedy, qui chaque semaine fait le point sur l'état d'avancement et les actions



Appui logistique: transport



Appui logistique: transport sécurisé

attendues des sections de la MINUSTAH pour mieux affiner la coordination au sein même de la Mission et avec le CEP.

De plus, des forums sont organisés de concert avec les partis politiques au niveau de chaque département pour renforcer la sensibilisation et aboutir à la signature d'un code de bonne conduite. Bien d'autres mesures seront également prises pour faire en sorte qu'avec les autorités haïtiennes, le peuple haïtien, le 2e tour soit mieux organisé et mieux perçu que le premier tour. Dans ce but, le CEP a décidé de reprendre la formation de tous les agents électoraux. Des critères ont été redéfinis à cette fin tout comme la période de formation qui

s'étendra sur deux jours et qui comprendra des simulations et des exercices pratiques.

Les agents électoraux sur lesquels pèsent des présomptions d'inefficacité ou ceux ayant opéré dans les bureaux, centres de vote dans lesquels ont été constatées des irrégularités, seront mis à l'écart.

Enfin, l'évaluation sécuritaire est en cours de révision. L'appui sécuritaire est un volet important du mandat de la MINUSTAH et du processus électoral. Mais le plus important, c'est de dire que la sécurité est l'affaire de tous, à commencer par les Haïtiennes et les Haïtiens.

FAQ

Que signifie le 2e tour des élections?

Pour qu'un candidat soit élu au poste de président, sénateur ou député, il doit avoir obtenu 50% des voix plus une voix au 1er tour, c'est-à-dire la majorité absolue. Si ce n'est pas le cas, l'on organise un 2nd tour pour les 2 premiers, et celui qui obtiendra le plus de voix sera élu. Si, à l'issue du 2e tour, les deux candidats arrivent à égalité parfaite, celui qui aura obtenu le plus de voix au 1er tour remportera les élections.

Pour qui vote-t-on au 2e tour ?

On vote pour les candidats en ballotage.

Pourquoi est-il important de voter au 2e tour ?

Il ya deux raisons. La première, c'est qu'il s'agit d'un devoir civique inscrit dans la Constitution ; la deuxième est qu'il importe de voter au 2e tour pour assurer une légitimité importante à l'élu(e) et pour départager les candidats en ballotage.

Y-a-t-il une période idéale pour les élections ?

A priori non. Par contre, il y a des dates qui sont fixées par la Constitution ou qui sont incontournables. Par exemple: la Constitution prévoit que l'élection présidentielle se déroule le dernier dimanche du mois de novembre de la 5e année du mandat présidentiel. Il faut aussi renouveler le tiers du Sénat tous les 2 ans, et renouveler la Chambre des députés tous les 4 ans. Les élections au niveau des mairies, des Assemblées de Sections Communales (ASEC), et des Conseils d'Administration des Sections Communales (ASEC) sont aussi prévues tous les 4 ans.

Comment rapporter un incident électoral ?

Chaque bureau de vote est doté de trois documents administratifs importants: le



procès verbal de dépouillement des bulletins de vote, le procès verbal d'incidents, sur lequel sont rapportés tous les incidents qui se sont produits, et le procès verbal d'irrégularités. Tous ces procès verbaux sont ensuite acheminés vers le centre de tabulation et sont consultés sur demande d'un tribunal électoral, en vue de la validation ou non du fond d'une contestation; Parallèlement, il y a les rapports des observateurs, des mandataires des partis politiques et des superviseurs.

Que signifie le contentieux électoral / quelle est l'instance habilitée à s'en occuper ?

Le contentieux électoral résulte de la contestation des résultats par un ou plusieurs candidats. Cette contestation est d'abord déposée au Bureau du Contentieux Electoral Départemental (BCED) qui est habilité à trancher en première instance. S'il y a recours contre cette décision, l'affaire est transférée au Bureau du Contentieux

«la Constitution prévoit que l'élection présidentielle se déroule le dernier dimanche du mois de novembre de la 5e année du mandat présidentiel»



Le vote, un acte citoyen

Electoral National (BCEN), qui est la dernière instance de recours.

Ya-t-il une différence entre fraude et irrégularité ?

Oui. La fraude est une tentative de gagner les élections par des moyens interdits par la loi électorale. Exemple: bourrage d'urnes, falsification des procès verbaux, tentative de voter plusieurs fois. Peut être considérée comme irrégularités, l'absence de certain matériel électoral comme les bulletins, les procès verbaux ou les listes d'émargement. Il peut également s'agir de l'ouverture tardive d'un bureau de vote ou des actes de vandalisme contre les bureaux de vote. Ces irrégularités peuvent dans certains cas entraîner la décision d'annuler les élections par l'organisme électoral dans un ou plusieurs centres de vote ou sur l'ensemble du territoire national.

Comment sont financées les élections ?

La première démarche consiste à analyser et à établir le budget; un exercice qui détermine le montant nécessaire à la réalisation des élections. L'étape suivante consiste à solliciter ces fonds de l'Etat haïtien. Si celui-ci ne dispose pas de la totalité du budget requis, il fait appel aux

partenaires internationaux afin de trouver les fonds manquants. Dans ce cas, il s'avère nécessaire de constituer une table sectorielle composée du CEP, du Gouvernement et des bailleurs de fonds, afin de déterminer la contribution de chacun de ces acteurs. Une fois ces fonds rassemblés, un document d'entente entre ces différents acteurs est produit, fixant les responsabilités de chacun. Pour le présent processus, le montant global requis pour le premier et le 2nd tour est de 29 millions de dollars. Le Gouvernement y participe à hauteur de 10 millions. Suite aux recommandations faites par le CEP, 2 millions de dollars supplémentaires sont nécessaires à la réalisation du 2nd tour.

Combien de bureaux / centres de vote existe-il ?

A travers le pays, il y a 1.500 centres de vote et 11.182 bureaux de vote.

En quoi consiste le rôle des superviseurs ?

Les superviseurs électoraux sont des agents recrutés en toute indépendance et sur concours par le CEP qui détermine les critères de compétence requis. Ils sont de deux catégories: les superviseurs principaux et les superviseurs adjoints. Les super-

viseurs principaux ont pour tâche de contrôler et de superviser les centres de vote ainsi que le matériel sensible et non sensible qui y sont affectés. Ils ont également pour tâche d'assurer la coordination du travail des superviseurs adjoints et de recevoir toute doléance relative à des irrégularités qui seraient constatées dans la tenue du scrutin. Autre responsabilité dévolue aux superviseurs, la rédaction d'un rapport sur le déroulement du scrutin et sa transmission au BEC. Les superviseurs adjoints sont quant à eux placés sous le contrôle hiérarchique des superviseurs principaux.

En quoi consiste le rôle des observateurs ?

Tout observateur national ou international doit être accrédité. La carte d'accréditation est délivrée par le CEP sur demande d'une organisation nationale ou internationale selon la réglementation en vigueur. Les observateurs accrédités sont habilités à observer le déroulement de l'ensemble des opérations électorales sur toute l'étendue du territoire. A cet effet, ils peuvent faire toute suggestion de nature à améliorer et à faciliter le déroulement du processus électoral dans toutes ses étapes. Ils doivent également rapporter toute situation qui serait de nature à perturber les opérations électorales et sont habilités à s'informer auprès de toutes les instances du CEP sur le bon déroulement des opérations électorales, signaler les irrégularités commises et demander que procès-verbal en soit dressé.



► Elections: les Haïtiens s'expriment

Plus on s'avance vers le 2e tour, plus le sujet fait débat au sein de la population. Et à chacun son idée. Le Bureau de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSTAH a tendu le micro à un échantillon d'Haïtiens et d'Haïtiennes. A la question de savoir s'ils comptent exercer leur droit de vote le 20 mars, ils répondent :



**C'est
mon
OPINION**

«Je n'avais pas l'intention de participer au 2nd tour des élections. Mais pour barrer la route à l'ignorance, je vais voter»

Olivier (sociologue);

«J'attends le changement, voilà pourquoi je vais voter»

Junior (étudiant);

«Je n'ai pas de candidat au second tour, voilà pourquoi le dimanche 20 mars prochain, je resterai chez moi. Je ne vais pas voter»

Esther (esthéticienne);

«Quoique déçu par les résultats du premier tour des élections, je vais quand même voter pour le bien de mon pays, pour l'avenir de mes enfants. Ces derniers ont besoin de bons exemples. Nous avons besoin de leaders exemplaires et moraux»,

Charlemagne (ingénieur);

«Je suis indécis, je ne sais pas encore si je vais voter ou pas»,

Plécanov, (étudiant).

«Je pense que beaucoup de gens vont voter si toutefois la semaine qui précède les élections se déroule calmement. Car c'est la première fois qu'il y aura un second tour pour la présidentielle en Haïti. C'est possible qu'il y ait des surprises. En ce qui me concerne, je vais voter. J'encourage d'ailleurs les personnes autour de moi à aller voter»

Gérald (psychologue);

«Je ne compte pas prendre part au scrutin le 20 mars prochain. Je n'ai jamais voté lors d'un second tour. En tous cas, que le meilleur gagne! Tout ce que j'attend, c'est le bien pour mon pays et pour mes enfants»

Lise (couturière);

«Qu'ont fait nos intellectuels? Quels exemples nous ont-ils donné? Moi, je voterai «changement»

Fernande (marchande);

«Je ne sais pas encore si je vais voter, mais si je décide d'y aller, je sais pour qui je vais voter. Je voterai pour la moralité, l'expérience et la compétence et non pour la médiocrité. Mais pour vous dire la vérité, je ne pense pas que le ou la prochain (e) président (e) changera la situation du pays»

Ketner (comptable).



► LE SAVIEZ-VOUS ?

81 véhicules blindés, transporteurs de personnes, 200 camions, 641 véhicules 4X4, 4 bus et 4 navires, 7 hélicoptères, mais également 400 mules ont été mobilisés pour acheminer le matériel électoral dans tous les centres de vote du pays lors du premier tour des élections.

Appui logistique: transport sécurisé



Appui logistique: transport sécurisé



MINUSTAH

Processus électoral : mandat et rôle de la MINUSTAH



Appui logistique: transport sécurisé

Dans sa Résolution 1944 (14/10/2010), le Conseil de Sécurité de l'ONU «encourage la Mission à continuer de prêter son concours au Gouvernement haïtien et au Conseil Electoral Provisoire pour préparer et tenir l'élection présidentielle et les élections législatives haïtiennes ainsi que pour coordonner l'assistance internationale fournie à Haïti à cette fin, en coopération avec les autres acteurs internationaux intéressés, et notamment l'OEA et la CARICOM».

Afin de remplir son mandat, la MINUSTAH compte donc sur sa Section d'Assistance Electorale composée d'un bureau central à Port-au-Prince et de 13 bureaux et sous-bureaux régionaux, et dont la responsabilité est de coordonner l'appui logistique et sécuritaire du système des Nations Unies au processus électoral et de fournir un appui technique aux institutions électORALES du pays.

L'appui logistique de la MINUSTAH se traduit par le transport et la distribution, avant les élections, du matériel électoral non sensible puis sensible vers les 1500 centres de vote à travers tous les départements du pays. A charge également de récupérer tout ce matériel aussitôt les élections terminées, sous la supervision constante du CEP. L'acheminement du matériel électoral par voie aérienne, terrestre ou navale pour le 2e tour des élections, prévues le 20 mars, a débuté le 28 février et devrait se poursuivre jusqu'à la mi-mars.

En ce qui concerne la sécurisation du processus électoral, et compte tenu de l'importance de maintenir un environnement sûr et stable avant, pendant et après les élections, quelque 8500 casques bleus et 3500 membres de la Police des Nations Unies sont mobilisés pour prêter main forte à la Police Nationale d'Haïti (PNH), conformément à un plan de sécurité intégrée. Ce plan définit le rôle et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans la sécurisation du processus, ainsi que les domaines d'intervention de chacune de ces trois composantes.

Dans ce cadre, le jour du scrutin, en appui à la PNH, la Force de la MINUSTAH et la Police des Nations Unies assureront la sécurisation du périmètre des centres de vote et des installations clés du CEP et du Centre de Tabulation des Votes.

Enfin, sur base des leçons tirées à l'issue du premier tour du scrutin, la Police des Nations Unies assurera une nouvelle formation aux Agents de Sécurité Electoraux.



Des forums électoraux pour améliorer le climat au second tour du scrutin

En vue d'apporter des correctifs aux diverses irrégularités qui ont entaché le 1er tour des élections présidentielle et législatives, la section des Affaires civiles de la MINUSTAH travaille depuis plusieurs semaines à l'établissement d'un climat respectueux, participatif et non-violent, favorable à un déroulement sans heurts du deuxième tour des élections, par l'organisation de forums électoraux dans les 10 départements du pays.

C'est un total de 121 forums électoraux que la MINUSTAH compte organiser dans les communes et circonscriptions électORALES du pays avant le second tour des élections prévues pour le 20 mars. Une quinzaine d'entre elles, dont Cité Soleil (Ouest), Grande Saline (Artibonite) et Bassin Bleu (Nord-Ouest), ont accueilli, le 3 mars, leur forum électoral. Depuis le lancement de cette activité, le 10 février dernier, quelque 110 rencontres du genre sont organisées.

L'initiative vise à permettre aux différents acteurs impliqués dans le processus électoral de se retrouver au sein d'un même espace de dialogue, de clarifier le rôle de chacun et de prendre ensemble les dispositions propices au bon déroulement des élections. L'objectif est de « renforcer la légitimité et la crédibilité du second tour en encourageant une appropriation du processus par les acteurs au niveau local ». Il s'agit également de contribuer à l'établissement d'un « climat respectueux, participatif et non violent » susceptible de permettre un déroulement sans heurts du second tour des élections.

« En raison des dérapages, de la violence et des fraudes qui ont été enregistrées lors du



Forums électoraux / Photo: MINUSTAH

1er tour, la MINUSTAH entend tout faire pour que le 2e tour se déroule dans les meilleures conditions possibles. Au nombre des acteurs prenant part à ces forums figurent notamment les candidats, les membres de partis politiques, la Police Nationale d'Haïti (PNH) et les membres locaux de l'appareil électoral. Ces rencontres accueillent également les autorités locales, dont les Délégués départementaux, les maires, les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC), les membres des Assemblées des Sections Communales (ASEC), ainsi que les juges.

Quant à la société civile, elle est représentée à travers les chefs des communautés religieuses, des associations du secteur privé, des médias, des groupements paysans, des organisations de défense des droits de l'homme, entre autres. « De nombreux observateurs ont souhaité un second tour avec moins d'irrégularités et de violences. Le processus ne pourra pas s'améliorer de lui-même. Il incombe aux leaders régionaux réunis ici et ailleurs d'assumer leur responsabilité et de s'investir dans le processus », est en effet l'un des messages diffusés lors de ces rencontres.

Des forums électoraux pour améliorer le climat au second tour du scrutin (suite)

Au nombre des correctifs à apporter

Lors du forum électoral organisé le 23 février dans la commune de Fond-des-Nègres (département des Nippes), le président du Bureau Electoral Départemental (BED), Dukens Joseph, a fait état d'un ensemble de mesures qu'il compte appliquer en vue d'aboutir à la réussite de la journée électorale. Parmi ces mesures, le renvoi définitif de dix superviseurs électoraux qui n'avaient pas remis les procès verbaux des votes lors du premier tour et l'intégration de nouveaux membres de Bureaux de Vote par tirage au sort. Il a également indiqué qu'il entend placer une personne dans chaque Centre de Vote pour aider les électeurs en difficulté à identifier le bureau dans lequel ils doivent voter.

Au forum qui s'est tenu au Cap-Haïtien (département du Nord) le 1er mars dernier, Jean Marie Ntayomba, de la Section des Affaires civiles de la MINUSTAH, a révélé que des interprètes seront déployés dans tous les Centres de Vote en vue de faciliter la communication entre les responsables de ces centres et les personnels policier et militaire de la MINUSTAH, une mesure visant à corriger, selon M. Ntayomba, les difficultés de communication identifiées lors du premier tour.

Quant au Commissaire Vladimir Champagne, de la Police Nationale d'Haïti, il a indiqué que « l'effectif de la PNH sera revu en hausse dans le souci de corriger les erreurs du 1er tour ».

Lors des forums qui se sont tenus dans les 12 circonscriptions électORALES du département du Sud, les participants ont été unanimes à estimer que « ces forums électoraux ont une importance capitale puisqu'ils permettent aux représentants de chaque secteur de se rappeler leur rôle dans l'organisation d'élections transparentes, crédibles et non violentes ».



Adoption d'un Code de Conduite

A l'issue de ces rencontres, les candidats prennent l'engagement solennel, oralement ou par écrit, devant la population, de respecter le code électoral, de ne pas recourir à la violence, d'utiliser les voies légales pour résoudre tout différend avec le CEP, de privilégier le dialogue et la conciliation en cas de désaccord, de coopérer avec les forces de l'ordre afin de garantir un climat favorable au déroulement

pacifique du processus électoral, et enfin de valider le processus électoral et les résultats issus des urnes.

Alors que les forums doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la campagne électorale, ceux-ci sont généralement très bien accueillis par les participants qui estiment que ce type d'espace de dialogue permet d'apprendre à mieux connaître les tâches et mandats de chacun, tout en aidant à apaiser les tensions politiques.



Forums électoraux / Photo: MINUSTAH

► De l'importance des élections législatives

Le dimanche 20 mars, les électeurs haïtiens auront à élire 79 députés et 7 sénateurs. 20 députés et 4 sénateurs ayant déjà été élus dès le premier tour, plus de 150 candidats en ballotage vont s'affronter pour conquérir les 86 sièges vacants des 2 Chambres. L'occasion pour nous de lever le voile sur l'importance de ces représentants du peuple dans toute démocratie.



« Les députés votent les lois et contrôlent l'action du gouvernement. Ils peuvent renvoyer un ministre voire l'ensemble Gouvernement si l'action de ce dernier n'est pas jugée satisfaisante », comme le rappelle Me Woldson Bertrand, avocat et consultant en droit constitutionnel et électoral, qui, par ailleurs, a fait remarquer que les membres du parlement ont « un rôle très noble ».

En outre, la Constitution habilite la Chambre des députés à « mettre en accusation le chef de l'Etat, le Premier ministre, les ministres et

les secrétaires d'Etat par devant la Haute Cour de Justice, par une majorité de 2/3 de ses membres ». Quant au Sénat, il « propose à l'Exécutif la liste des juges de la Cour de Cassation, selon les prescrits de la Constitution ». Le Sénat peut également s'ériger en Haute Cour de Justice, conformément aux articles 93 et 97 de la Constitution.

Pourtant, malgré le rôle crucial qui est dévolu à ces représentants du peuple, les électeurs haïtiens semblent avoir les yeux rivés sur la présidentielle. « Haïti est un pays

à tradition présidentielle dans lequel la population ne voit que l'action du président », estime Me Bertrand. Et Guillaume Jean Wagner, de la section des Affaires Civiles de la MINUSTAH, de noter que « les Haïtiens iront aux urnes pour choisir une centaine de députés et de sénateurs, lors du second tour des élections, alors que la presse locale consacre toute son attention à l'élection présidentielle ».

Me Woldson Bertrand avance par ailleurs que « les Parlementaires agissent parfois sous la dictée du Président, donc la population n'est pas encouragée à participer en masse aux élections législatives », pour expliquer ce relatif manque d'intérêt des électeurs pour les législatives.

La Chambre des députés comprend 99 sièges et le Sénat 30. Les députés et les sénateurs de la République sont élus au suffrage universel direct, à la majorité absolue, conformément aux articles 88, 90.1, 94 et 94.2 de la Constitution. La durée du mandat des députés est de 4 ans et celle des sénateurs de 6 ans. Tous les 2 ans, des élections ont lieu pour le renouvellement du tiers du Sénat. Les députés et les sénateurs sont indéfiniment rééligibles.

Le président de la République choisit le Premier ministre parmi les membres du parti ou groupement politique qui détient la majorité absolue au Parlement. Si aucun parti ou groupement politique n'obtient la majorité absolue des sièges des deux Chambres, il revient alors au Président de la République de choisir son Premier ministre en consultation avec les Présidents des 2 chambres. Dans les 2 cas, ce choix doit être ratifié par le Parlement, comme le souligne l'article 137 de la Constitution.

INFO SERVICE :

Qui est habilité à voter le 20 mars?

*Toute personne âgée de dix-huit (18) ans accomplis, jouissant de ses droits civils et politiques, inscrite sur le Registre Electoral et détentrice d'une Carte d'Identification Nationale (CIN) émise avant le 28 septembre 2010.

Comment savoir où voter?

Plusieurs possibilités sont offertes aux électeurs :

*Au niveau du centre d'appels, tout électeur peut appeler les numéros suivants : 2828, 2829, 2830, 2831 à toute heure de la journée ou de la nuit, à partir de n'importe quel téléphone.

*Sur le site internet du CEP, les électeurs peuvent cliquer sur «Ki kote m ap vote?», et entrer leurs numéros de Carte d'Identification Nationale (CIN) pour obtenir toutes les informations sur l'endroit où ils peuvent remplir leur devoir civique.

*Les électeurs ont aussi la possibilité d'utiliser le service SMS : L'utilisateur envoie le numéro de sa CIN (17 chiffres sans les tirets) par SMS au numéro 200.

Au bout de quelques secondes, il reçoit un message du système lui indiquant où il doit voter.

*Les électeurs peuvent aussi visiter les BEC, Mairies et bureaux de CASEC où ils pourront consulter les listes électorales disponibles.

Avec quelle pièce d'identité je peux voter?

*Seule la Carte d'Identification Nationale (CIN) est acceptée comme pièce d'identification dans les bureaux de vote (BV).

Quoi de neuf?

*Les électeurs bénéficieront pour ce 2e tour du soutien «d'orienteurs». Ce sont des agents du CEP dont le rôle consistera à aider les électeurs à identifier leur bureau vote lors du scrutin du 20 mars.



Le vote: des citoyens à l'oeuvre

Aux cotés du CEP...

Qui fait quoi ?

*Dans le processus électoral en cours, le National Democratic Institute (NDI) intervient au niveau de l'observation électorale, la formation des mandataires et le renforcement des capacités des partis politiques. Au nombre de ses actions figurent l'organisation de campagnes d'éducation civique au profit de la population, la promotion d'une culture de tolérance politique en vue d'élections pacifiques et l'assistance aux groupes d'observation électorale haïtienne. Le NDI encourage par ailleurs l'organisation de débats entre candidats, en vue d'aider les électeurs à faire des « choix éclairés ».

*Jusqu'en 2010, l'Organisation des Etats Américains (OEA) a fourni une assistance technique au Conseil Electoral Provisoire (CEP), notamment en ce qui a trait à l'établissement des listes électorales, mais aussi au niveau du Centre Tabulation. Pour ce qui est des élections de 2010-2011, l'OEA a pour mandat l'observation électorale et la formation du personnel de l'unité informatique.

*La Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (International Foundation for Electoral Systems - IFES) fournit une assistance technique et financière au CEP, intervenant particulièrement au niveau de la formation, de l'éducation civique et de la sensibilisation des électeurs, ainsi que l'accréditation des observateurs locaux et nationaux. Ce projet est financé par l'USAID, parallèlement à son appui au processus électoral à travers le 'Trust Fund' géré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Dans ce 2e tour, l'IFES a consacré ses activités aux campagnes de sensibilisation et à la formation des membres des bureaux de vote.

*L'Office National d'Identification (ONI) est l'instance haïtienne responsable du registre d'identification nationale. Au nombre de ses attributions figurent l'octroi et le renouvellement des Cartes d'Identification Nationale (CIN). L'ONI collabore également avec le Conseil Electoral Provisoire dans l'établissement des listes électorales.

*Le PNUD fournit des conseils ainsi qu'un appui technique dans l'organisation des élections présidentielle et législatives en Haïti. Ce programme des Nations Unies est aussi chargé de gérer les fonds mis à la disposition d'Haïti par la communauté internationale pour l'organisation de ces élections. Des fonds qui ont servi à acheter les kits électoraux, à mettre en place le Centre de Tabulation et à payer les salaires des personnels intervenant à différents niveaux du processus électoral.

*L'Union Européenne (UE) est un des bailleurs de fonds du processus électoral, aux côtés des Etats-Unis, du Canada, du Brésil, du Japon et du Venezuela, entre autres.

*La MINUSTAH apporte au CEP un appui technique, logistique et sécuritaire. Ce qui se traduit par le transport et la distribution du matériel électoral vers tous les Centres de Vote à travers le pays et leur récupération à l'issue du scrutin. Sur le plan sécuritaire, les casques bleus et la Police des Nations Unies viennent en appui à la Police Nationale d'Haïti (PNH), en vue de maintenir un climat sûr et stable avant, pendant et après les élections.





Le Conseil Electoral Provisoire

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DU 28 NOVEMBRE 2010

CALENDRIER ELECTORAL (Suite)

Résultats finaux du 1 ^{er} tour	2 février 2011
Production des maquettes (2 ^{ème} tour)	3 - 8 février 2011
Impression des procès-verbaux (PV)	3 - 13 février 2011
Listes des ASE/MBV/Superviseurs/Orienteurs Complétées	3 - 17 février 2011
Impression des listes électorales	3 - 21 février 2011
Validation des maquettes par les partis politiques et les candidats	4 - 13 février 2011
Publication des listes électorales	11 - 17 février 2011
Centre d'appel fonctionnel	11 fév. - 20 mars 2011
Livraison listes électorales à l'imprimerie pour emballage	14 - 21 février 2011
Production des bulletins de vote	14 fév. - 7 mars 2011
Campagne électorale	17 fév. - 18 mars 2011
Campagne de sensibilisation	20 fév. - 19 mars 2011
Livraison des bulletins aux départements	1 ^{er} - 13 mars 2011
Formation du personnel : superviseurs/MBV/ASE	1 ^{er} - 13 mars 2011
Déploiement des Agents de Sécurité Electorale (ASE)	12 - 19 mars 2011
Livraison des matériels aux centres de vote	14 - 19 mars 2011
2 ^{ème} tour de Scrutin	20 mars 2011
Récupération du matériel électoral (INTAKE)	21 - 22 mars 2011
Retour des PV au Centre de Tabulation (CTV)	21 - 23 mars 2011
Tabulation des votes	21 - 30 mars 2011
Résultats préliminaires 2 ^{ème} tour	31 mars 2011
Contestations	1 - 3 avril 2011
Traitements des contestations BCED/BCEN	4 - 15 avril 2011
Résultats finaux 2 ^{ème} tour	16 avril 2011

► Les préparatifs du 2nd tour en images...



Rencontre CEP / Partis politiques • 18 février 2011



Rencontre CEP / Partis politiques • 18 février 2011



Formation des Formateurs des membres des Bureaux de vote • 19 février 2011



Rencontre CEP / Partis politiques • 18 février 2011



Formation des Formateurs des membres des Bureaux de vote • 19 février 2011



Emballage des bulletins de vote (Photo MINUSTAH)

Photos: CEP